

signalétique renault

marquages d'entrée

prescriptions techniques

édition v2 - octobre 2022

1

prescriptions techniques

prescriptions techniques générales

1.1 PREAMBULE

RENAULT attend de tous les intervenants sur le programme « Renault Store » une obligation de résultats conforme aux exigences du Cahier des Charges Techniques. Les règles et les spécificités générales reprises ci-dessous sont à considérer comme le minimum à observer, à mettre en œuvre pour obtenir le résultat escompté.

1.2 LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il a analysé les risques liés à ses prestations, que son personnel et les sous-traitants éventuels ont suivi une formation suffisante. Le strict respect de la législation en matière de sécurité et de protection des travailleurs est exigé.

1.3 LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les matériaux et les moyens de mise en œuvre, permettant de réduire les nuisances environnementales, seront privilégiés (matériaux recyclables, technologies permettant des économies d'énergie, toxicité des matériaux et des produits utilisés, ...).

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il dispose des différentes autorisations administratives (permis d'exploiter, permis d'environnement) nécessaires à la fabrication des différents matériels et qu'il respecte les conditions d'exploiter imposées par la législation en vigueur ou par les conditions spécifiques d'exploitation des pays concernés.

Une approche globale telle que la norme ISO 14001 est recommandée.

1.4 LA QUALITÉ

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il travaille selon des normes d'assurance qualité ISO 9000, la certification formelle étant, quant à elle, particulièrement recommandée.

L'enseignant joindra à son offre un Plan Qualité spécifique pour assurer RENAULT de sa capacité à fournir les produits finis et les pièces détachées conformes aux exigences contractuelles, dans les délais impartis. Il demandera à ses sous-traitants fabricants d'agir également de la sorte.

Les procédures appliquées doivent permettre :

- De s'assurer que les pièces et produits achetés, fabriqués et fournis ne seront ni utilisés, ni livrés avant qu'ils ne soient contrôlés et reconnus conformes.
- Des procédures devront être prévues pour la recherche des causes des non-conformités et permettre d'apporter des solutions durables et généralisables pour y remédier et en éviter le renouvellement.

Ces opérations seront consignées sur des documents appropriés et avoir l'agrément de RENAULT avant d'être généralisées.

- De suivre, au moyen d'indicateurs (incidents, réclamations, ...), de contrôle, d'Audit, l'évolution de la qualité des produits et des services de dépose et pose.

Ce suivi devra déboucher sur des actions préventives ou correctives ; elles devront avoir l'agrément de RENAULT avant d'être appliquées.

1.5 LE RESPECT DES MESSAGES ET DES COULEURS

Les visuels devront être conformes aux images formelles de ce document.

Toutes les teintes sont en finition satiné 40 % sauf indication précise contraire. Le respect des couleurs devra faire l'objet d'une attention particulière.

Le respect de tolérances sur le L.a.b. est demandé.

prescriptions techniques générales

2.1.1 NORMES TECHNIQUES GÉNÉRALES

Le référentiel de conception et de réalisation à suivre sera, à minima, celui imposé par les normes Eurocode.

La réglementation relative aux dimensionnements des structures en vigueur dans chacun des pays devra être respectée en tenant compte des conditions climatiques.

Les obligations de résultats suivantes sont exigées :

- Sous l'effet de leur poids propre, les matériels doivent apparaître parfaitement horizontaux et verticaux.
- Le parallélisme entre les éléments séparés doit être respecté.
- Sous l'effet d'un vent normal (Cf. NV65 et NF EN1991-1-4 (Eurocode 1)), la flèche admissible entre la fixation et le point le plus éloigné de la fixation (cote « d »), n'excèdera pas d/100.

2.1.2 CONDITIONS CLIMATIQUES

Les charges de vent à prendre en compte pour le dimensionnement des structures est celui des règles Eurocode 1 (EN 1991-1-3): zones 4 (28 m/s), rugosité IIIb, coefficient de force égal à 1,80.

Toute structure située dans une zone géographique défavorable vis-à-vis de ce cas de charge devra faire l'objet d'un dimensionnement particulier afin de respecter les normes en vigueur.

2.1.3 REGLES DE CONSTRUCTION

2.1.3.1 STRUCTURES EN ALUMINIUM

Règles de conception et de calcul des charpentes en alliages d'aluminium - DTU dernière édition (actuellement juillet 1976). Norme applicable pour la réalisation des structures : NF EN 1090-2 et Eurocode 9.

2.1.3.2 STRUCTURES ACIER

Règles de calcul des constructions en acier CM 66 - dernière édition.

Norme applicable pour la réalisation des structures : EN 1093 et Eurocode 3.

2.1.3.3 MASSIFS BÉTON

Les massifs seront du type « poids » avec ferrailage minimum. Le béton à mettre en œuvre devra être un CPA dosé à 400 kg/m³ (s' 28=300 bars - s28=25 bars).

2.1.3.4 CALCULS DES ÉLÉMENTS PLASTIQUES

Adapter les règles du CM 66 en utilisant un coefficient de sécurité de 2 sur les contraintes.

2.1.4 MATERIAUX

2.1.4.1 GÉNÉRALITÉS

Les matériaux utilisés seront tous de premier choix et conviendront à l'usage pour lequel ils ont été prévus, ils seront mis en œuvre en tenant compte des règles de l'art inhérentes à la profession et dans le respect des normes et règlements en vigueur en France et dans les Pays auxquels ils sont destinés.

Les matériaux mis en œuvre ne présenteront aucun défaut susceptible de compromettre la durabilité des ouvrages. Les matériels devront être d'un nettoyage, d'une maintenance et d'un entretien aisés.

Les matériaux seront capables de résister aux conditions climatiques sévères telles que la pluie, la neige, la grêle, la condensation, la poussière, et le brouillard salin.

Le fonctionnement devra être assuré entre - 20 et + 80 °C.

prescriptions techniques générales

2.1.4.2 ACIERS

Les aciers seront soit « finis à chaud » selon NF EN 10210 ou « finis à froid » selon NF EN 10219-1 et 2. La qualité des aciers sera mentionnée sur les plans d'exécution et il va sans dire qu'il sera tenu compte des propriétés mécaniques des différents types d'aciers pour les calculs de stabilité.

Tous les éléments seront façonnés sous abri couvert.

Après usinage, soudures, percements, entailles,... Les éléments seront préparés avant le traitement anticorrosion : brossage des soudures, ébavurage soigné, nettoyage, grenailage et sablage.

Le traitement anticorrosion sera réalisé par galvanisation à chaud minimum 80 µm devra assurer une protection sans défaillance pendant la durée minimale de la garantie décennale.

Aucun usinage ne pourra être réalisé après traitement anticorrosion des pièces.

Toute la visserie et la quincaillerie (y compris les charnières) seront en acier inox 18/10 (NFE 25.033).

2.1.4.3 ALUMINIUM

La norme de référence est la NF EN 573-1. Les pièces participant à une structure portante seront choisies dans la série « 6000 ». Pour les pièces n'entrant pas dans une structure portante, la série « 1000 » est tolérée.

Les alliages sont soudables.

Les pièces seront soigneusement ébavurées et les soudures seront brossées avant protection éventuelle.

Les parties visibles des matériels seront traitées par l'application d'une peinture suivant une procédure de type « Qualicoat ».

2.1.4.4 PMMA

Le PMMA répondra au minimum aux caractéristiques suivantes :

· Couleur blanc opale (valeurs pour une éprouvette de 3mm d'épaisseur)	Pièces planes avec usinage PMMA « coulé »	Pièces planes sans usinage PMMA « extrudé »
· Résistance à la traction >	75 MPa	70 MPa
· Résistance à la flexion >	130 MPa	120 MPa
· Module de flexion >	3250 MPa	3000 MPa
· Résistance au choc CHARPY lisse >	12 MPa	10 MPa
· Dilatation <	1 mm/1 m/10°C	1 mm/1 m/10°C
· Transmission lumineuse >	50 %	33 %

Les faces thermoformées le seront en PMMA extrudé de couleur blanc diffusant en respectant les paramètres de chauffage des plaques du fabricant.

Lorsque des pièces en PMMA ont une hauteur supérieure à 100 cm, elles devront être suspendues en partie haute par un tasseau en PMMA collé.

L'épaisseur des plaques sera calculée en respectant les normes de résistance à la traction exposées ci-dessus.

2.1.4.5 POLYCARBONATE

Le polycarbonate répondra au minimum aux caractéristiques suivantes :

- Aspect incolore
- Densité : 1,2 g/cm³

prescriptions techniques générales

- Résistance à la traction : 60 MPa
- Dilatation : 0,7 mm/1 m/10° C
- Transmission lumineuse : 90%

2.1.4.6 MOUSSE EXPANSÉE

Les caractéristiques suivantes devront être respectées :

- Matière : PVC blanc 9010
- Densité : > 50 g/cm³
- Stabilisé aux UV : 14 MPa
- Dureté shore : D > 75
- Dilatation : < 1 mm/1 m/10° C

2.1.4.7 PEINTURE

Les pièces peintes doivent présenter un aspect régulier sur toute leur surface.

Des défauts comme pores, fissures, grains de poussières, coulures de peinture ou ondulations ne sont pas tolérés.

Les échantillons de pièces brutes peintes seront testés et acceptés par RENAULT, après avoir subi les tests suivants auprès d'un organisme certifié :

- Couleur après un test LAB avec colorimètre MINOLTA 508 D avec illuminant D65 et observateur à 10° et composante spéculaire inclus (les tolérances dans l'espace CIELAB sont L +/- 1, a +/- 1,5, b +/- 1,5).
- Brillance à 40 ° : après un test suivant la norme NF T 30064.
- Brillance à 60 ° : après un test suivant la norme NF T 30064.

- Adhérence : tenue au quadrillage.
Classification 1, selon P UW 150 1. Norme NF T 30038

- Solidité de la teinte :
QUV suivant NF T 30036 après 200 heures d'exposition.

Des échantillons de chacun des éléments seront fournis, sur demande, à RENAULT pour contrôle.

2.1.5 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Les ensembles disposants d'équipements électriques devront être conformes aux « exigences essentielles » en matière de sécurité de l'Union Européenne. Dans ce cadre, le fournisseur fera établir un certificat (par type d'équipement) qui devra mentionner sans ambiguïté la conformité des ensembles et donc des composants :

- aux exigences en matière de sécurité, de protection des utilisateurs et de toutes autres personnes (directive 73/23/CEE sans seuil inférieur de tension)
- aux exigences en matière de compatibilité électromagnétique (directive 89/336/CEE).

La plaque signalétique de chaque matériel devra mentionner le marquage CE indiquant la conformité à ces exigences.

La réglementation relative aux enseignes en basse tension en vigueur dans chacun des pays devra être respectée.

En outre les prescriptions suivantes seront respectées :

Les équipements électriques seront en conformité avec les normes en vigueur des séries NFC 15-100, NFC 20-010 et NFC 20-030, NFC 71, NFC 32 pour la France et la norme internationale IEC 60364

prescriptions techniques générales

Ceci concerne notamment :

- Les installations électriques de première catégorie et les installations d'enseignes lumineuses de basse tension.
- Le comportement au feu des matériels électriques et le degré de protection procuré par les enveloppes,
- Les câbles de basse tension souples et rigides.

En outre, les équipements seront conformes aux réglementations de déparasitage en zone d'habitation et seront donc livrés déparasités.

2.1.5.1 INDICE DE PROTECTION IP

Le degré de protection de l'ensemble du matériel électrique sera au minimum IP 44-D.

2.1.5.2 PROTECTION CONTRE LES CHOCS ÉLECTRIQUES

L'ensemble du matériel sera de « classe 1 ».

2.1.5.3 FIXATIONS

Les convertisseurs seront placés dans des zones non soumises à la stagnation d'eau.

Les câbles et les gaines seront fixés aux structures tous les 50 cm.

2.1.5.4 PASSAGES DE CÂBLES

Chaque passage de câble ou de gaine au travers d'une partie métallique sera assuré par un presse-étoupe.

Une boîte de raccordement étanche IP44 en plastique sera prévue à l'entrée de chaque ensemble. Cette boîte sera équipée d'une broche de raccordement 5 entrées pouvant

recevoir du 4 mm.

Toutes les boîtes de raccordement auront un repérage P1+P2+P3+T+N.

2.1.5.5 LEDs

Les LED blanches utilisées auront les caractéristiques suivantes :

- Durée de vie : 50.000 heures pour une perte de flux initial de 50 % à l'issue de la période
- Garantie minimale 5 ans pour un fonctionnement de 10 heures/jour avec une perte de flux maximale de 20 %
- La température de fonctionnement des LED : - 20° C et +50 °C.
- Indice de protection minimale : IP 67
- Les LED employées devront être conformes aux normes internationales IEC 62504 TS Ed. 1, IEC 61231, IEC 62560 Ed 1, IEC 62031 LED module safety, IEC 61347-2-13 LED control gear.

2.1.5.6 CONVERTISSEURS

Les convertisseurs d'alimentation des LED auront les caractéristiques suivantes :

- Large plage de tension d'alimentation (100 à 300 volts)
- Protection réversible contre l'élévation de la température et la surcharge
- Protection contre les court-circuits avec redémarrage automatique
- Indice de protection minimale : IP 67
- Fonctionnement conforme à : EN 55015, EN 61000-3-2, EN 61547, EN 61558-2-17

prescriptions techniques générales

2.1.6 VISSERIE ET QUINCAILLERIE

Toute la visserie et quincaillerie utilisées sont en acier inoxydable (non aimantable).

Les rivets « pop » en aluminium sont acceptés dans la mesure où les tiges aciers sont systématiquement retirées.

Pour le soudage, les fils et électrodes sont conformes à la NF 81.830.

2.1.7 ANCRAGES ET FIXATIONS

Les plinthes de tous les équipements doivent être parfaitement démontables sans avoir à enlever un autre élément de l'ensemble. Les plinthes doivent cacher les platines ou les fixations. Les platines doivent être facilement accessibles lorsque les plinthes sont enlevées.

Pour chacun des ensembles nécessitant un massif de fondation ou une fixation sur une structure tierce, l'enseignant fournira les éléments de fixation nécessaires ainsi que les conditions de calcul de ceux-ci (conditions de vent et méthodes de calcul).

2.1.8 PLAQUE D'IDENTIFICATION

Chaque produit fini fera l'objet d'un marquage par plaque d'identification métallique sur sa structure et comportera au minimum les indications suivantes :

- Nom de l'enseignant
- Code du produit et le lot
- Le mois et l'année de fabrication
- Le marquage CE s'il est lumineux.

2.1.9 STOCKAGE

Les produits finis seront stockés dans un local sec et ventilé. Les accès aux contrôleurs RENAULT seront possibles à chaque instant.

prescriptions techniques générales

2.2. GARANTIES

Les fournisseurs s'engagent à garantir leurs produits selon les conditions ci-dessous :

- Garantie de 2 ans sur l'installation contre défaut et malfaçon,
- Garantie de 5 ans sur le matériel électrique dont LED et convertisseurs,
- Garantie de 5 ans sur les adhésifs,
- Garantie de 5 ans sur les impressions numériques (traitement anti UV),
- Garantie de 5 ans sur les tôles laquées en atelier,
- Garantie de 5 ans sur les losanges chromés,
- Garantie de 10 ans sur les tôles et profilés prélaqués par aluminier,
- Garantie de 10 ans sur les structures internes,
- Garantie de 10 ans sur les faces acryliques PMMA.

2

remarques générales

2.1 vue générale

principes

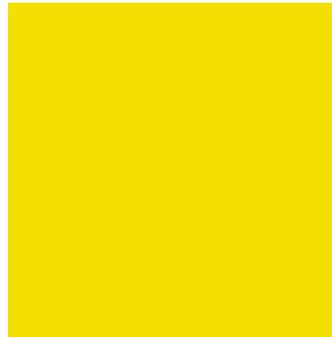
L'entrée est identifiée par un caisson suspendu au-dessus de l'entrée du showroom sur la façade principale.

Ce caisson peut être remplacé par un marquage vertical d'entrée sur les sites urbains.

Des marquages adhésifs d'entrée sur les portes complètent l'identification.

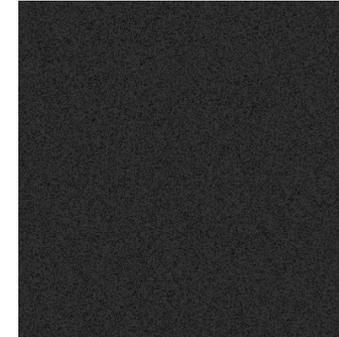


2.2 couleurs & matériaux



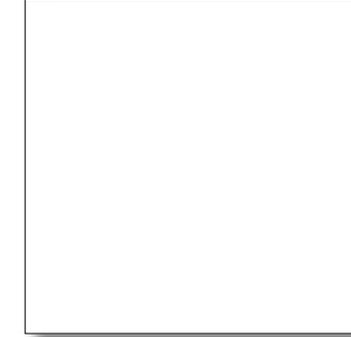
**jaune pantone 3955 c
équivalent au RAL 1016**

- toile enduite en PVC 450 gr/m², teintée masse ou imprimée avec une finition mate ou satinée
- tôle d'aluminium prélaqué, épaisseur 20/10 mm, finition satinée avec 40% de brillance



**gris foncé
équivalent au RAL 7021**

- tôle d'aluminium prélaqué, épaisseur 20/10 mm
- finition satinée avec 40% de brillance



blanc RAL 9001

- film adhésif mat

3

principes techniques pour l'imposte

3.1 présentation générale

principe

Le marquage de l'entrée met en évidence l'accès principal au showroom.

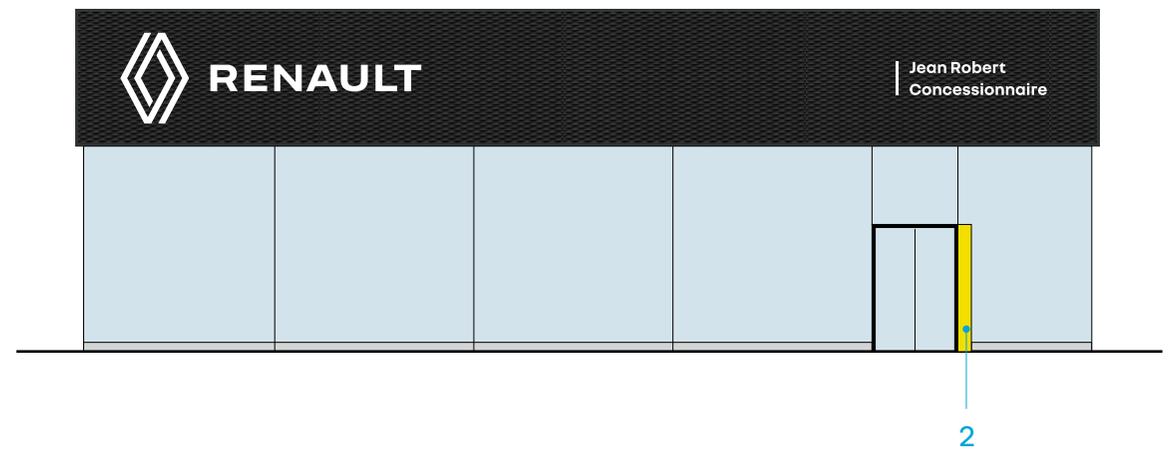
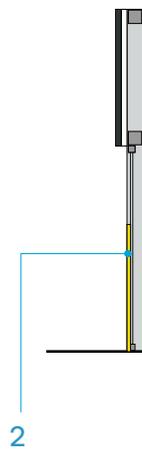
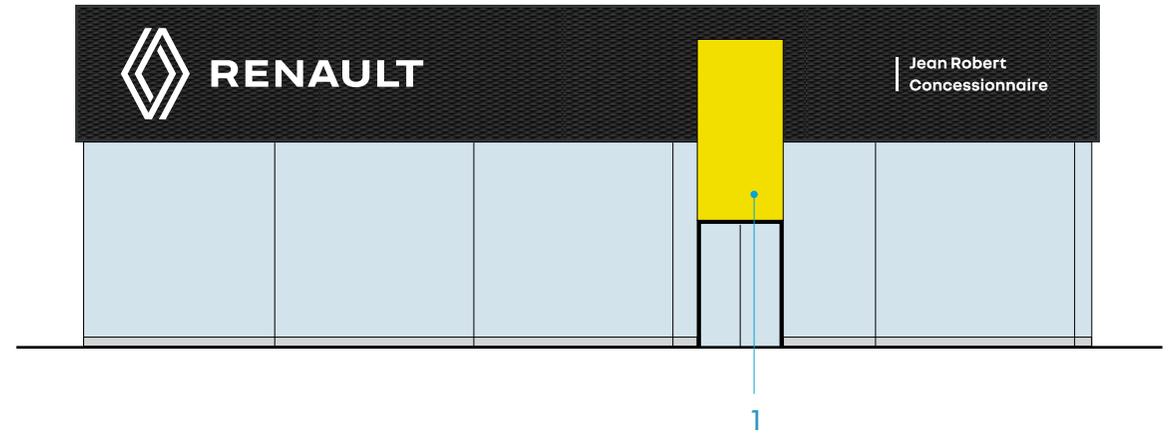
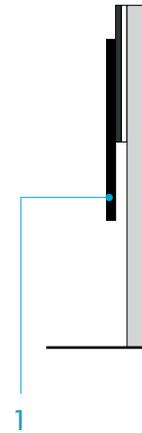
L'imposte est un élément qui crée un fort impact. Elle s'installe au-dessus et dans l'axe de la porte.

Une variante est prévue par exception : le marquage d'entrée vertical.

Il se pose du côté droit de la porte d'entrée et constitue une alternative à l'imposte, lorsque cette dernière ne peut être installée pour des raisons techniques : position trop excentrée de l'entrée, bandeau résille de faible hauteur, etc..

légende

- 1 Imposte
- 2 Marquage d'entrée vertical



3.2 description

description

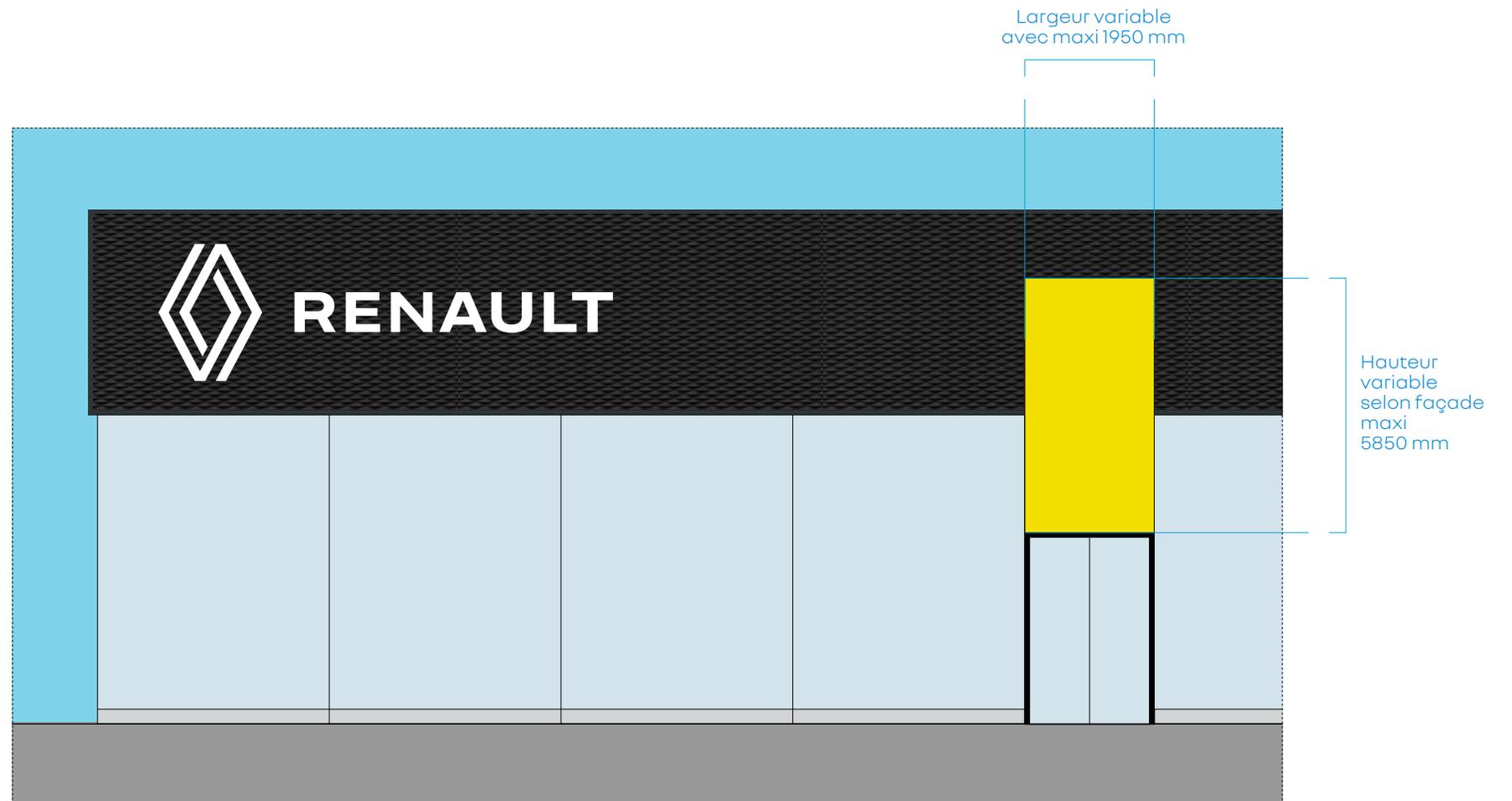
L'imposte est composée d'un cadre en aluminium sur lequel est tendue une toile enduite de PVC teintée masse de couleur jaune Pantone 7408 EC, réalisée d'un seul tenant (sans soudure).

L'ensemble forme un caisson lumineux rétroéclairé.

L'habillage des chants est réalisé en tôle aluminium laquée en gris foncé équivalent RAL 7021.

Hauteur et largeur sont variables pour être adaptées à chaque situation. Il s'agit cependant toujours d'un rectangle dont la hauteur est supérieure à la largeur avec un rapport minimal de 1/3.

Poids approximatif : 13 kg/m²



3.3 visibilité de l'imposte en vision nocturne

principe

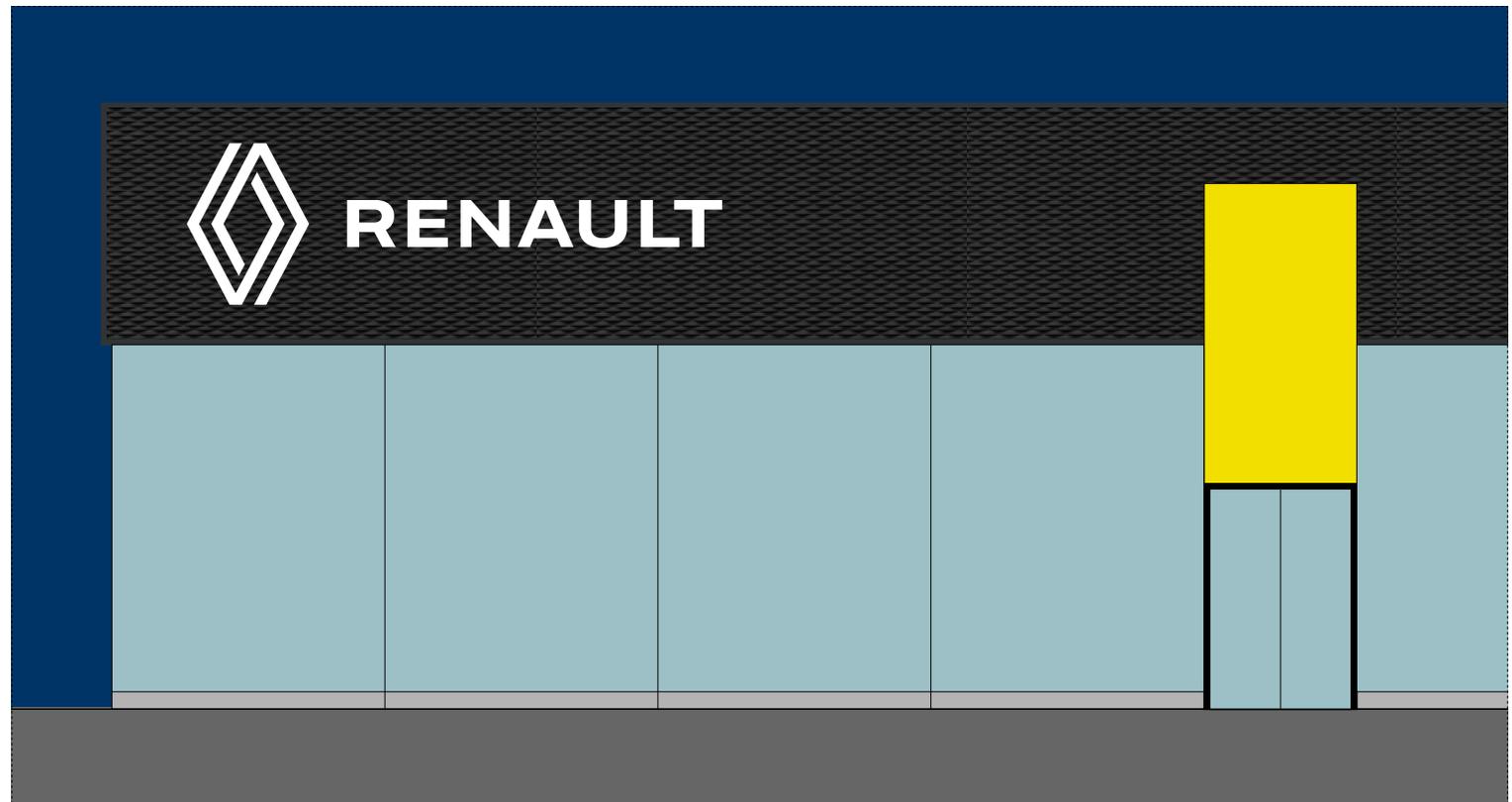
L'imposte constitue un signal fort de reconnaissance de la façade des Renault Store, notamment en situation nocturne.

Elle est équipée d'un dispositif de rétroéclairage comportant des LED disposées en fond de caisson.

L'ensemble de la surface est rétroéclairée de manière homogène. Aucune parclose ou ombre périphérique ne doivent être présentes.

nota

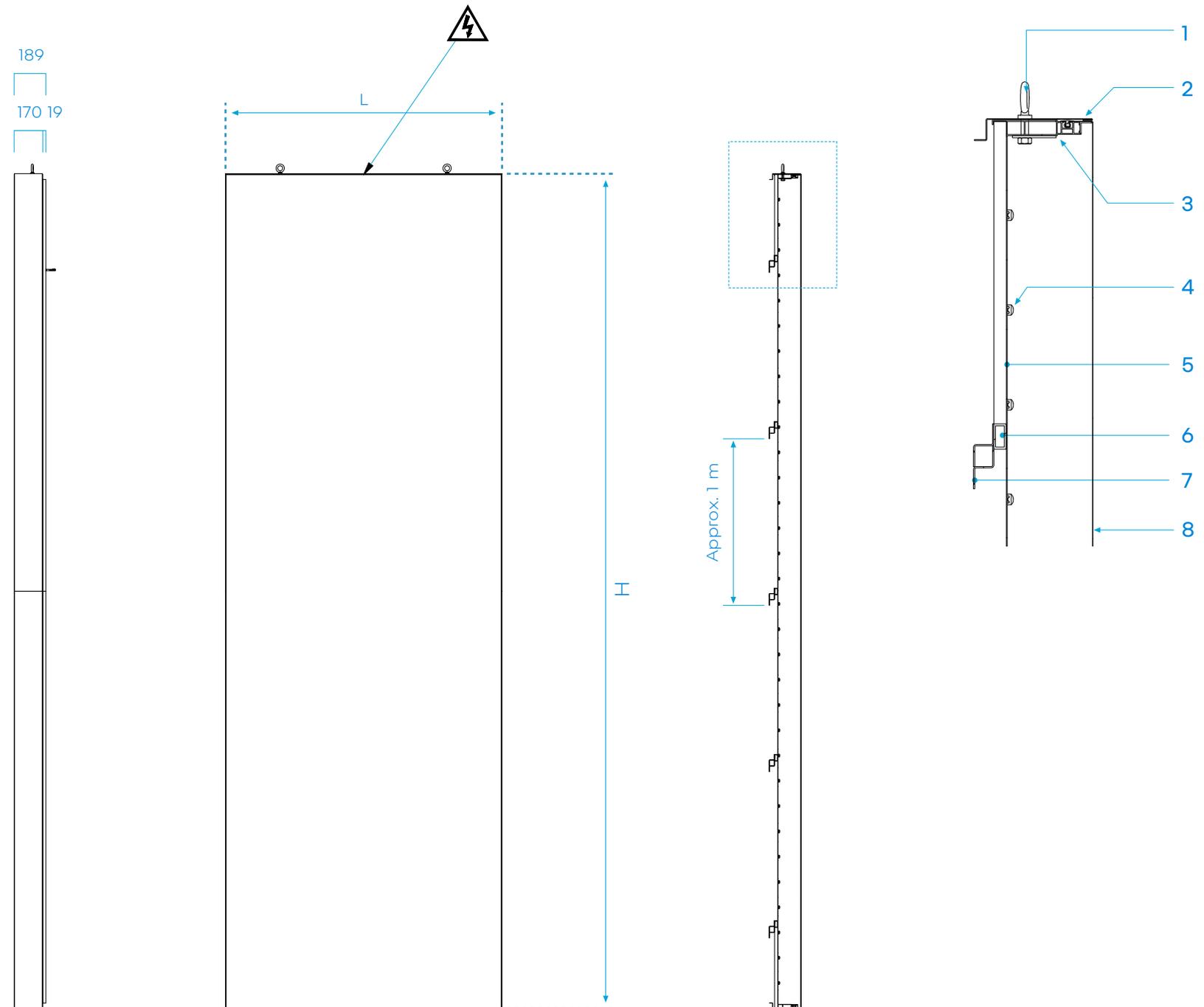
Il conviendra d'être très attentif à la correspondance et au respect des couleurs de jour comme de nuit (éclairée et non-éclairée).



3.4 description

légende

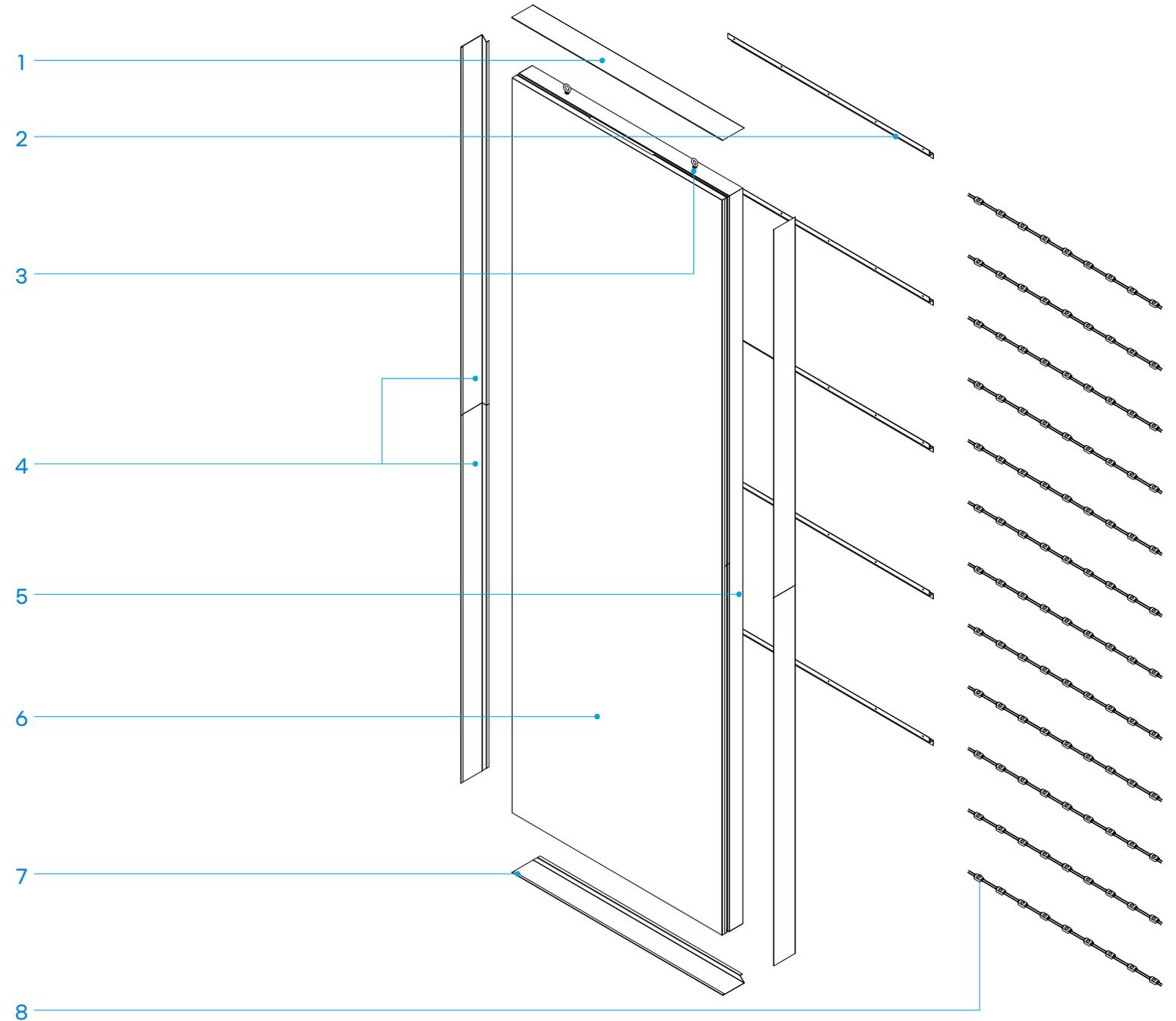
- 1 Crochets amovibles de suspension servant lors de l'installation
- 2 Habillage supérieur en tôle aluminium prélaquée Gris RAL 7021 avec bords écrasés visant à assurer une bonne planéité du chant
- 3 Cadre périphérique réalisé en profilé aluminium tubulaire, finition laqué intérieur blanc mat
- 4 Chaînes LED et convertisseur
- 5 Fond en tôle aluminium prélaquée blanc mat
- 6 Profilé tubulaire de suspension en aluminium
- 7 Structure arrière du caisson en profilés aluminium en finition brute
- 8 Lisses de suspension sur façade en profilés aluminium en finition brute
- 9 Face avant en toile tendue (finition tissu en surface sur armature PVC)



3.5 éclaté de principe

légende

- 1 Habillage supérieur en tôle aluminium prélaquée Gris RAL 7021
- 2 Lisses de suspension sur façade en profilé aluminium en finition brute
- 3 Crochets amovibles de suspension servant lors de l'installation
- 4 Chant en tôle aluminium prélaquée Gris RAL 7021
- 5 Cadre périphérique réalisé en profilé aluminium tubulaire, finition laqué intérieur blanc mat
- 6 Face avant en toile tendue (finition tissu en surface sur armature PVC)
- 7 Habillage inférieur en tôle aluminium prélaquée Gris RAL 7021
- 8 Chaînes LED et convertisseur



3.6 éclairage

description

L'éclairage de la face se fait par des chaînes LED implantées frontalement à la face.

Le convertisseur est fixé sur le fond afin d'être aisément accessible et protégé des éventuelles infiltrations d'eau.

performances

Chaînes LED protection IP65 mini.

Température : 6500° K Cool White.

Luminance moyenne : 100 cd/m².

La garantie de l'ensemble des pièces et systèmes d'éclairage LED est de 5 ans, sous réserve du respect des conditions d'utilisation et de maintenance.

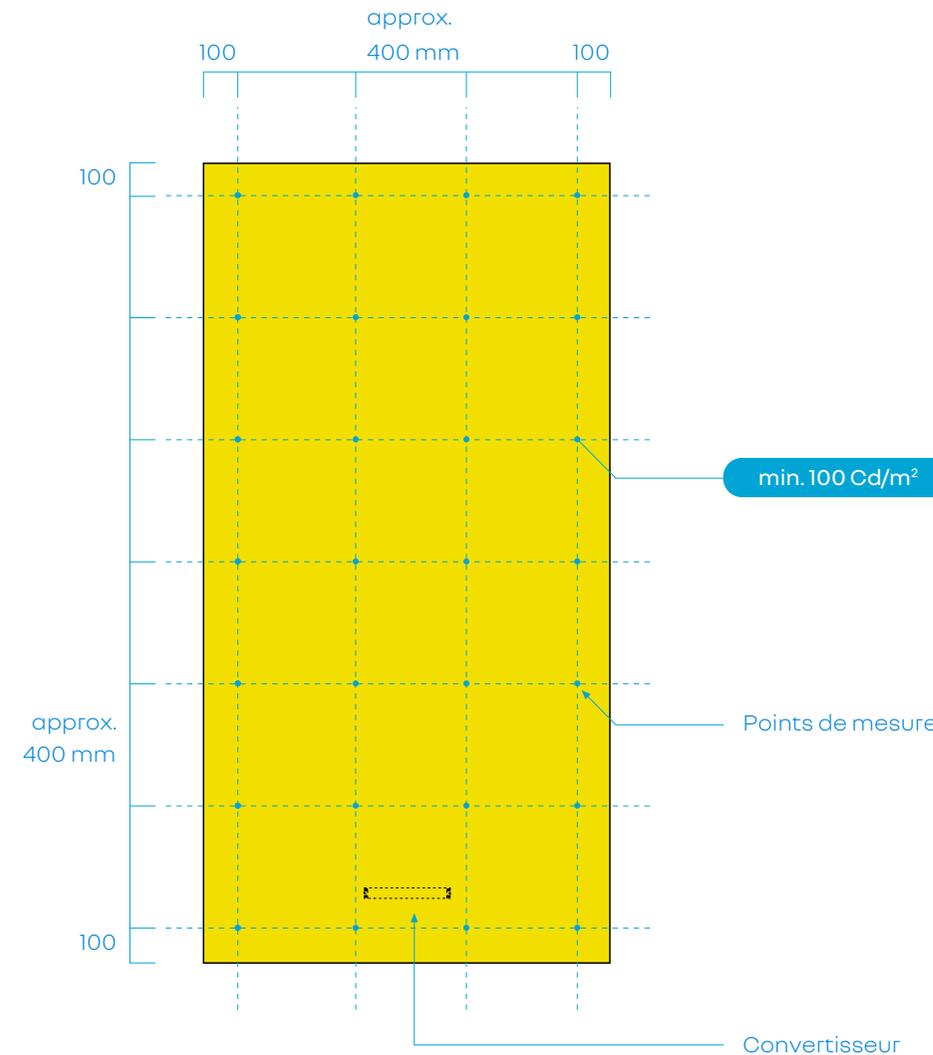
Diminution du flux de 50% au bout de 50.000 h de fonctionnement.

Durée de vie minimale garantie : 50.000 heures.

Puissance approximative : 16 watts/m².

Alimentation : 220 volts

Convertisseur 12 volts avec tension régulée avec protection IP 68.



Les points sont une représentation schématique des points de mesure qui doivent présenter des valeurs d'intensité lumineuse similaires afin d'obtenir un éclairage homogène sur l'ensemble de la face.

Les relevés, effectués avec un luminance-mètre étalonné, doivent idéalement être effectués sans interférence lumineuse et à une distance comprise entre 1 et 2 m de la face.

3.7 retrofit de l'imposte

principe

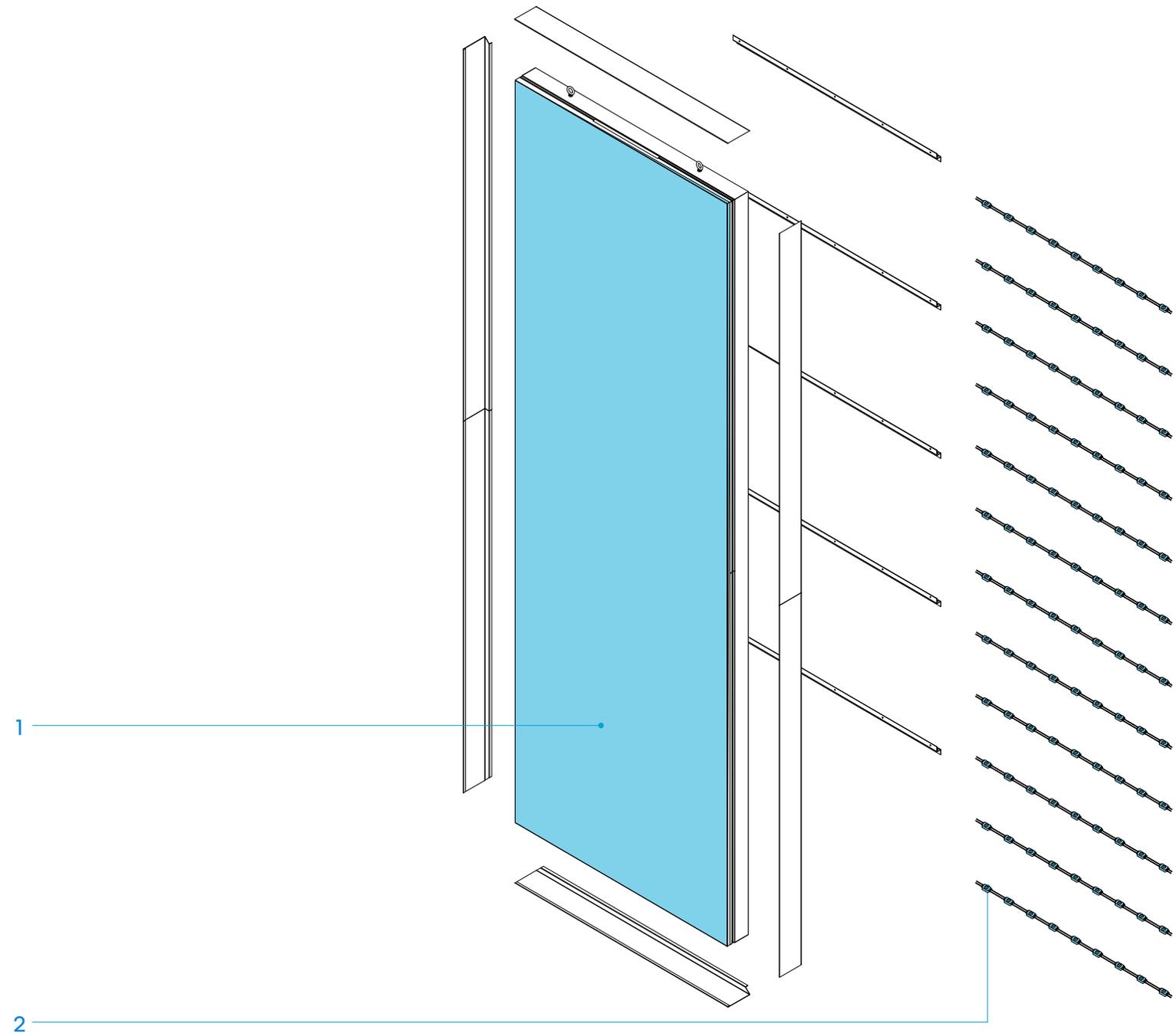
Il est recommandé de procéder au retrofit des impostes existantes.

Pour cela, il faudra déposer la face avant suite à dépose des panneaux latéraux (y compris l'éclairage) et de la remplacer sur place avec un nouvel élément.

Les leds existantes sont de couleur blanc chaud. Elles doivent être remplacés par de nouveaux éléments Cool White pour obtenir une reproduction parfaite de la couleur jaune lorsque la face est éclairée.

légende

- 1 Face avant en tissu tendu (finition textile en surface sur PVC enduit)
- 2 Chaîne LED et convertisseur



4

**principes techniques
pour le marquage vertical d'entrée**

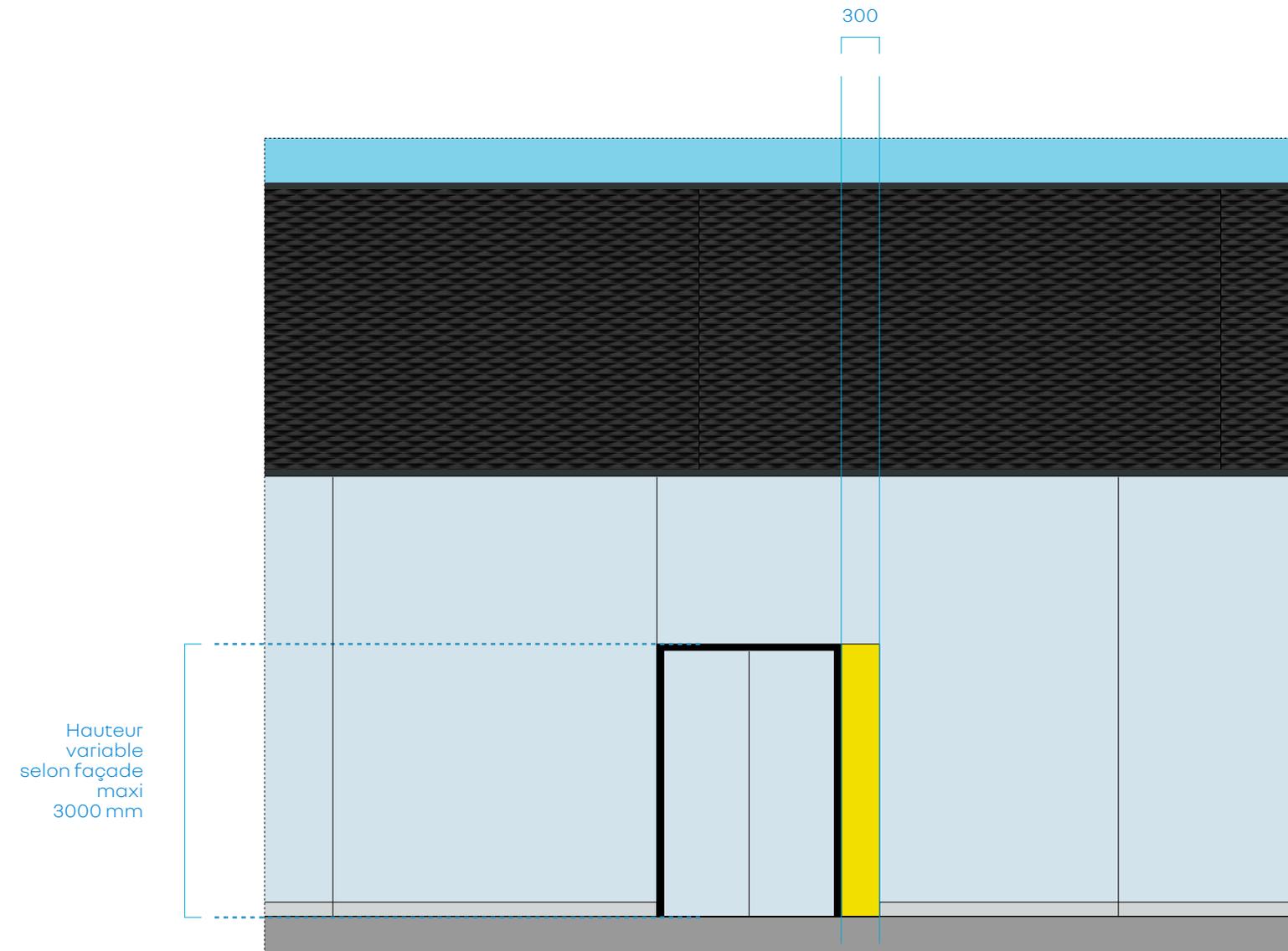
4.1 présentation

description

Le marquage vertical de porte est un élément d'une pièce en aluminium autoporteur de hauteur standard de 3000 mm, qui sera recoupée sur site selon la hauteur de l'encadrement de porte.

Sa reprise sur la vitrine se fait par des profilés aluminium collés sur les ossatures.

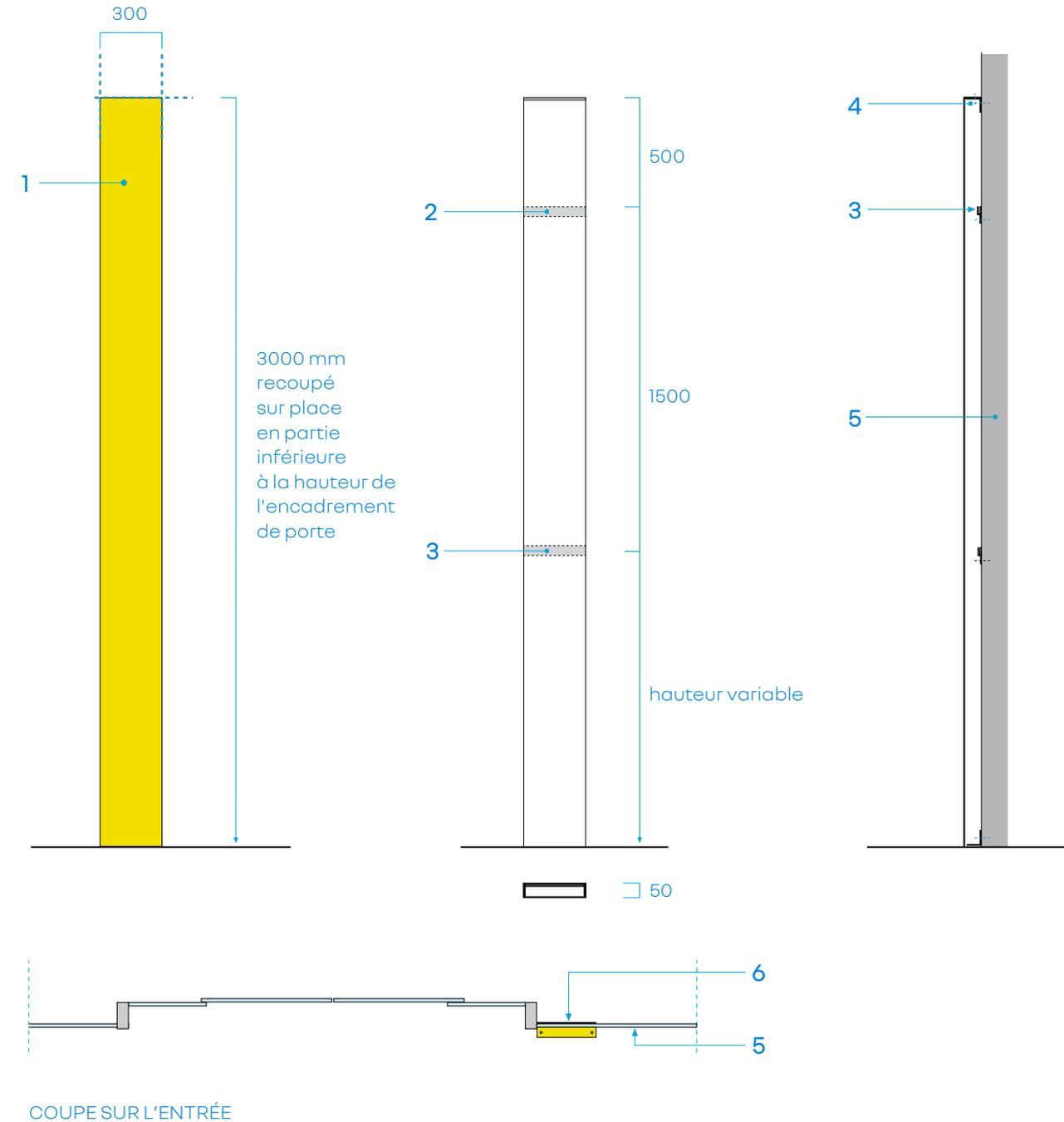
A l'intérieur du showroom, la finition est assurée par un adhésif noir mat appliqué recouvrant l'ensemble de la surface du marquage vertical.



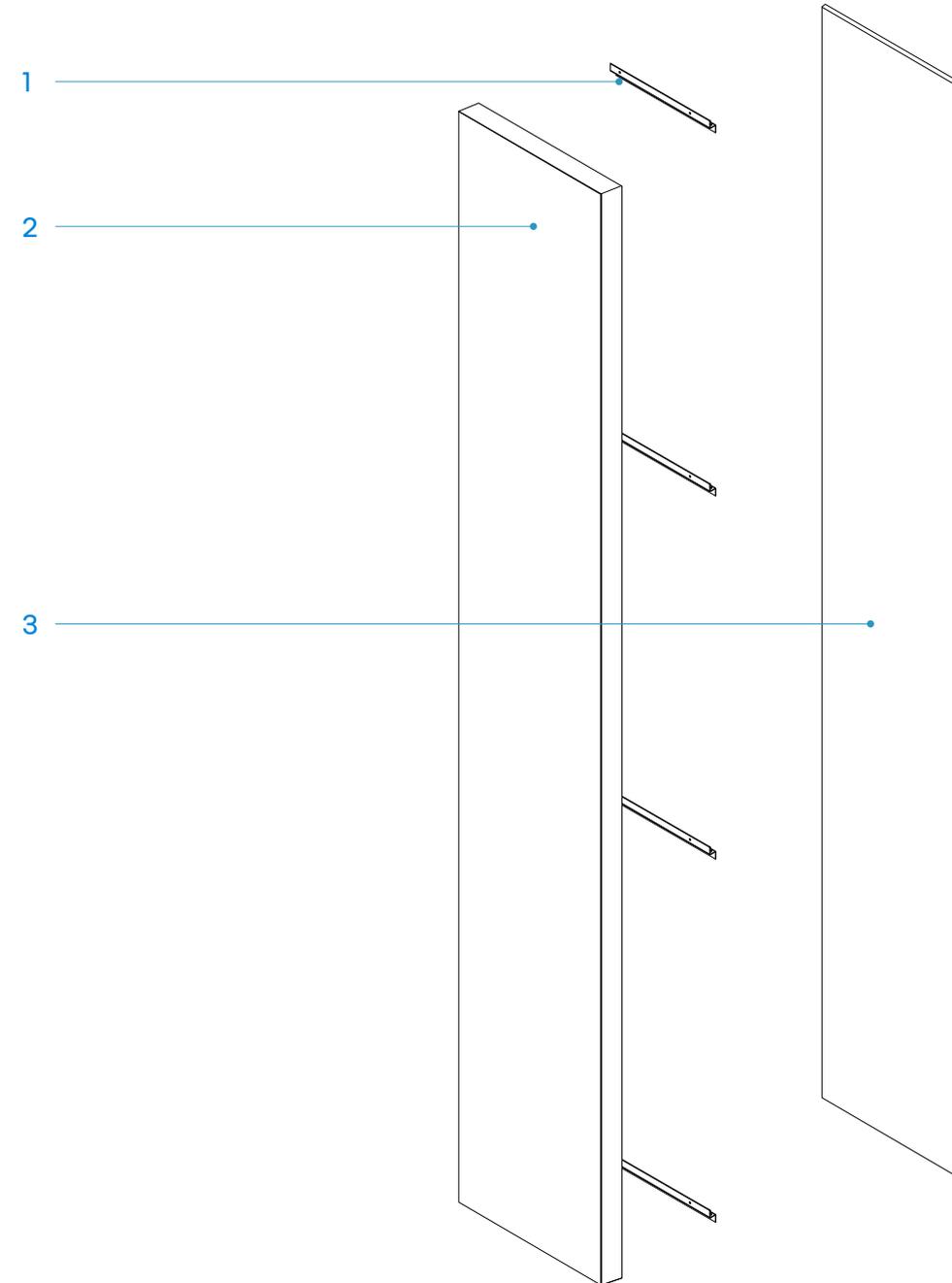
4.2 description

légende

- 1 Tôle aluminium à bords tombés, prélaquée jaune Pantone 7408 EC (une pièce unique)
- 2 Plat aluminium naturel 30 x 3 mm
- 3 Profilé aluminium naturel en Z,
- 4 Profilé aluminium naturel en L 40 x 40 x 2 mm
- 5 Façade vitrée
- 6 Adhésif noir mat de masquage de surface maximale de 0,9 m²



4.3 vue éclatée



légende

- 1 Profilés aluminium de suspension en finition brute naturelle
- 2 Face avant à bords tombés (non soudés) en tôle aluminium prélaquée Jaune RAL 1016
- 3 Adhésif de masquage de la vitrine posé en intérieur, noir mat

4.4 retrofit du marquage vertical d'entrée

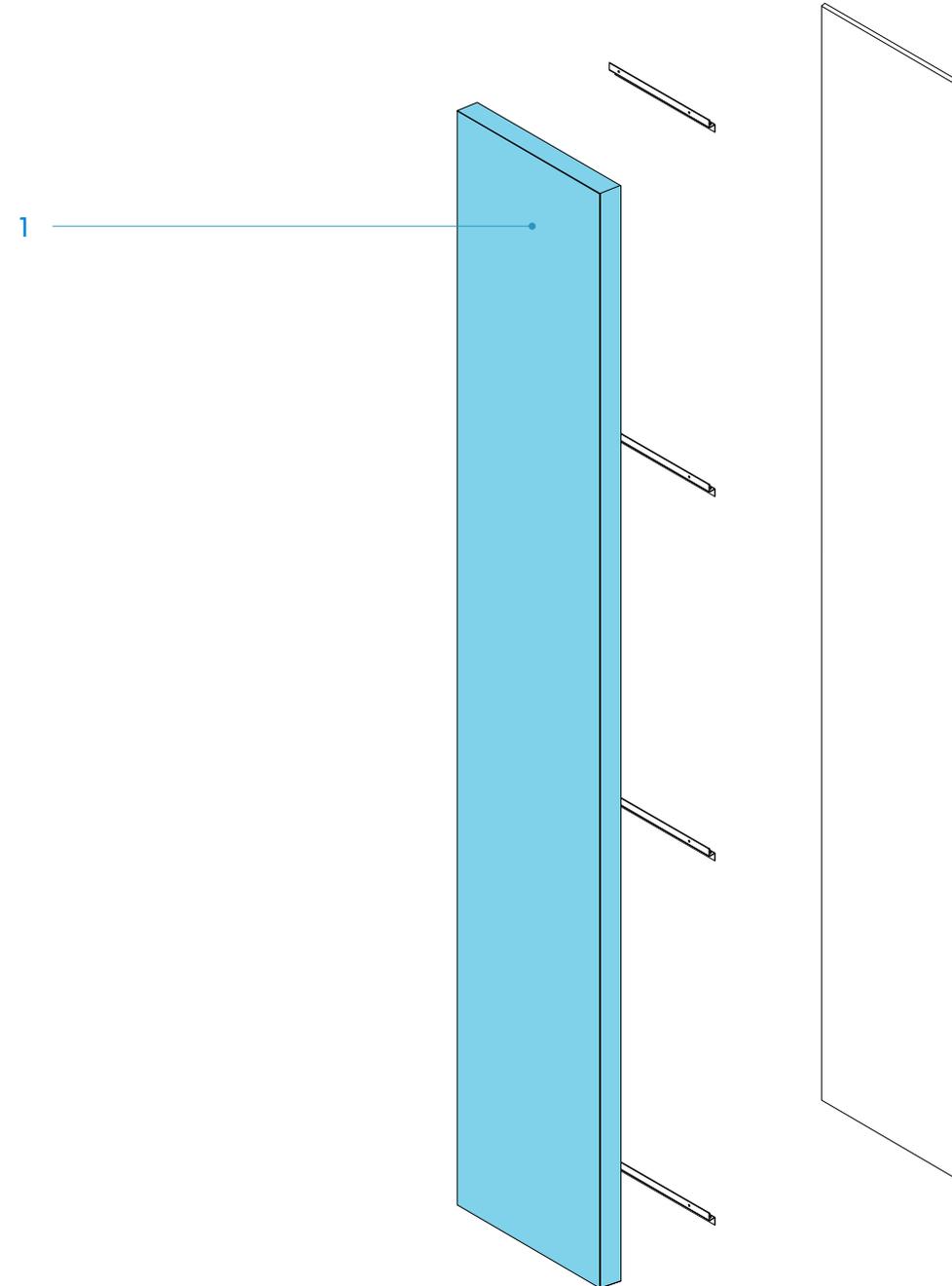
principe

Il est recommandé de procéder au retrofit des marquages verticaux d'entrée existants.

Pour cela, il faudra déposer la face avant et la remplacer sur place avec un nouvel élément.

légende

- 1 Face avant à bords tombés (non soudés) en tôle aluminium prélaquée Jaune RAL 1016



5

**principes techniques
pour les marquages adhésifs d'entrée**

5.1 présentation

description

Les marquages adhésifs présents sur la porte d'entrée du showroom répondent à un double objectif :

- Informer le client sur les horaires d'ouverture du point de vente,
- Accentuer la perception de la porte vitrée conformément à la réglementation ERP pour les mal-voyants (à utiliser si requis).

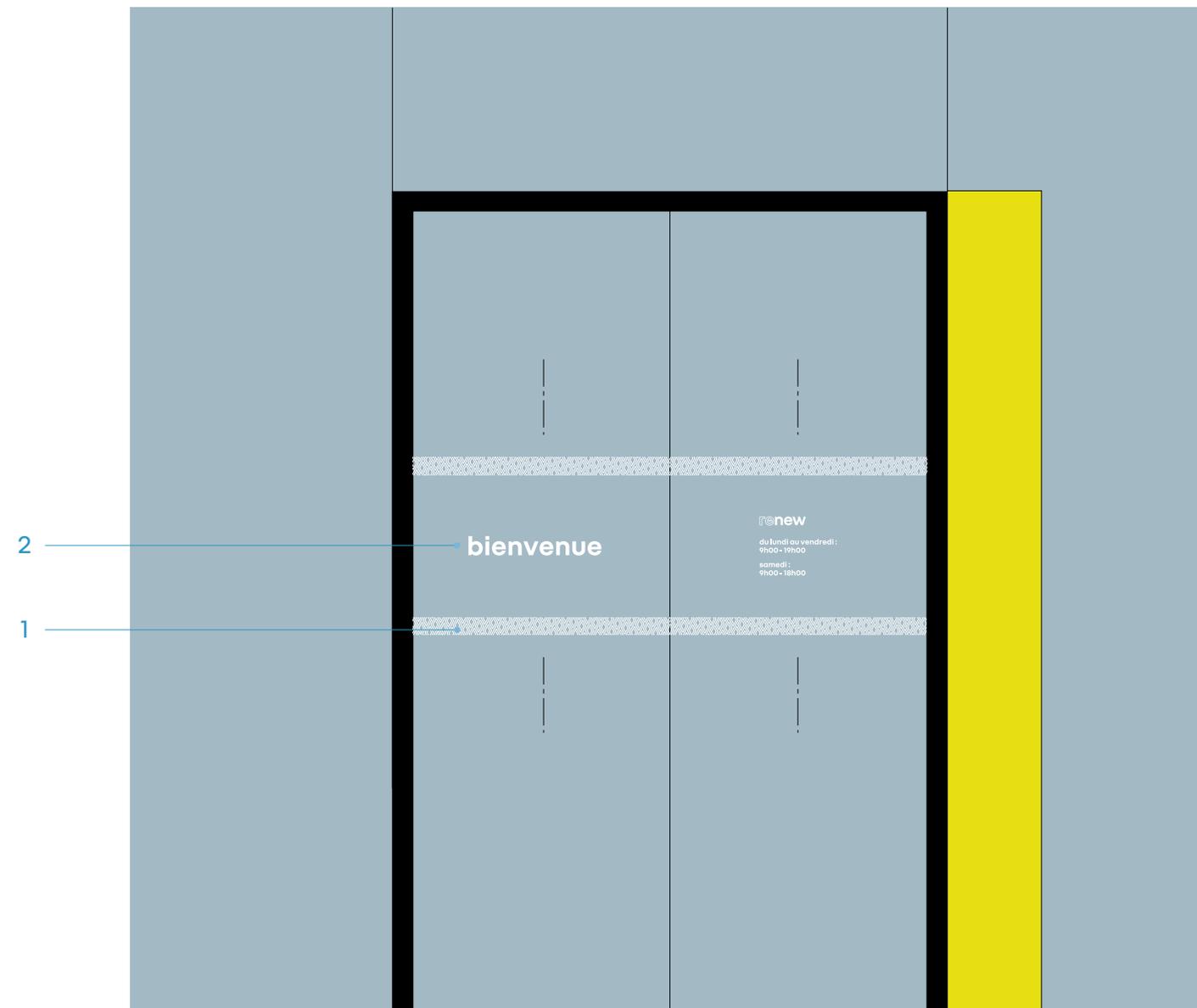
Deux bandes adhésives horizontales doivent être présentes sur toutes les portes vitrées accessibles aux clients.

Les informations horaires apparaissent sur la porte d'accès au showroom identifiée par l'imposte ou le marquage d'entrée vertical. Ces informations seront implantées de préférence sur la partie gauche de la porte.

Ces éléments adhésifs sont posés à l'intérieur du showroom pour une meilleure protection.

légende

- 1 Informations horaires
- 2 Bandes horizontales



5.2 adaptations

description

Les portes donnant accès à un accueil client recevront un marquage adhésif personnalisé.

légende

- 1 Sur la porte gauche
- 2 Accueil showroom
- 3 Accueil Renew
- 4 Accueil Renault Pro+
- 5 Accueil atelier

1 bienvenue

2

du lundi au vendredi :
matin : **8h30 - 12h00**
après-midi : **13h30 - 19h00**

samedi :
matin : **9h00 - 12h00**
après-midi : **14h00 - 19h00**

4

Renault Pro+

du lundi au vendredi :
matin : **7h30 - 12h00**
après-midi : **13h30 - 19h00**

3

Renew

du lundi au vendredi :
matin : **7h45 - 12h00**
après-midi : **13h30 - 18h00**

samedi :
matin : **8h30 - 12h30**

5

accueil atelier

du lundi au vendredi :
matin : **8h30 - 12h00**
après-midi : **13h30 - 19h00**

5.3 tracés



description

- 1 Mot "bienvenue" en typographie nouvel'R bold, centré, adhésif blanc mat.
- 2 Signature renew, alignée à gauche, adhésif blanc mat.
- 3 Heures d'ouverture typographie nouvel'R regular, aligné à gauche, adhésif blanc mat.

5.4 description des bandes horizontales

description

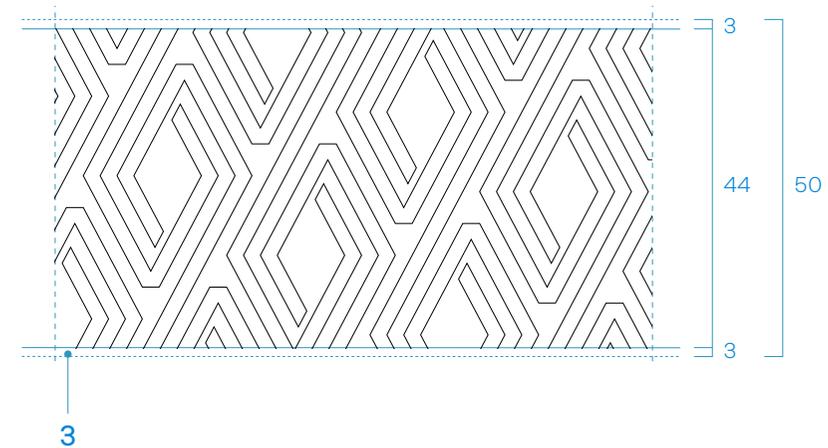
Les bandes horizontales d'une hauteur de 60 mm comportent un motif réalisé soit :

- en sérigraphie blanche directement sur le verre,
- soit à l'aide d'une bande adhésive transparente imprimée en blanc.

Un fichier EPS, accessible sur le site internet Brand Stores, en permet la reproduction.

légende

- 1 Motif blanc
- 2 Verre
- 3 Bord de l'adhésif transparent en finition brillante (positionné à l'intérieur du showroom)



5.1 entrée par une porte unique

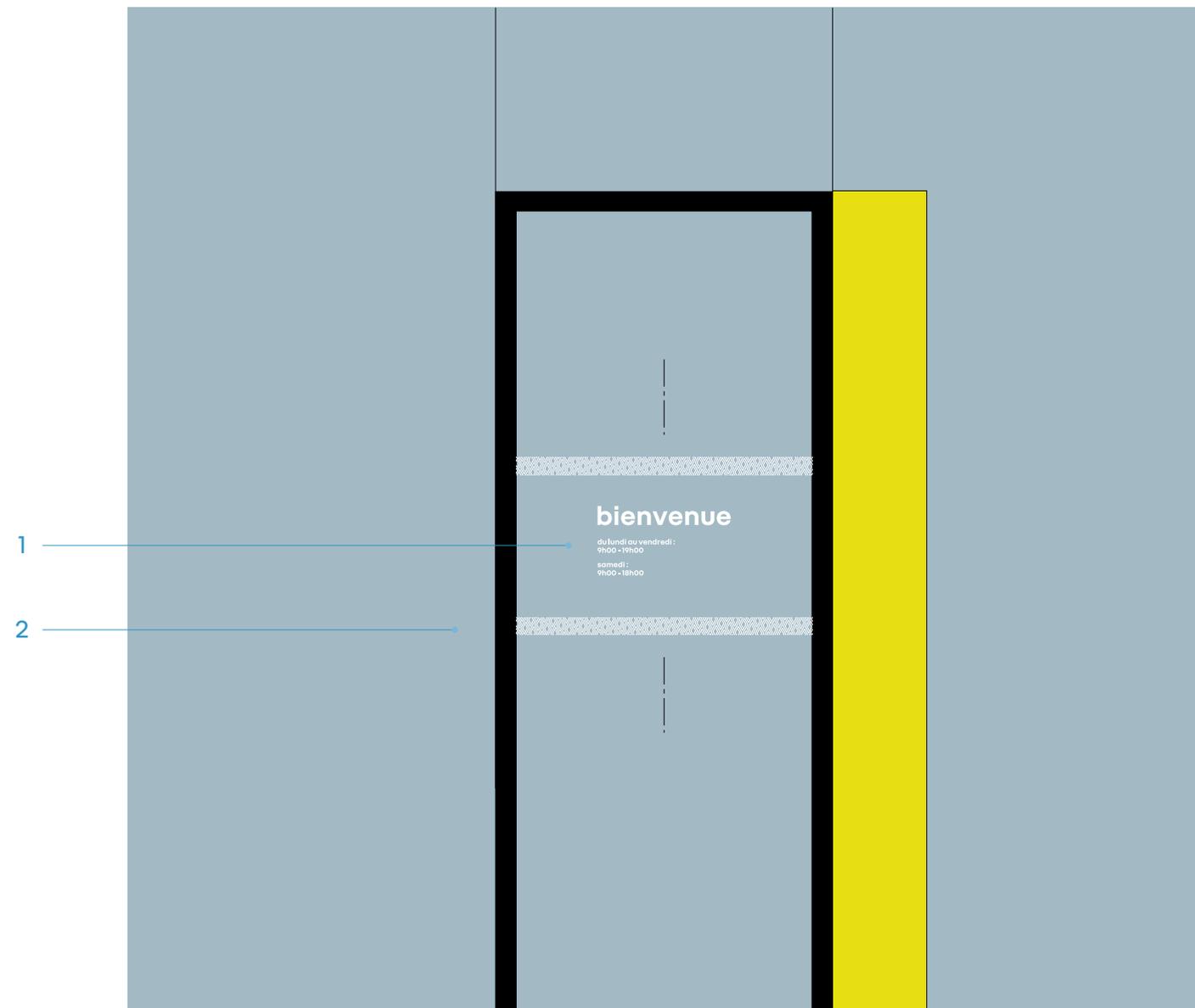
description

Dans le cas d'une porte unique d'entrée au showroom, toutes les informations sont inscrites sur cette porte.

Message de bienvenue et horaires d'ouverture sont regroupés sur la même porte.

légende

- 1 Informations sur les jours et heures d'ouverture
- 2 Bandes horizontales.



vous recherchez ...

- **des images, des photos ou des vidéos :**
www.mediatheque.renault.com/
Q/R sur le site internet.
- **des publicités, contenus POSM/PLV, contenus écran brandwall, contenus bar de marque,...**
www.act.diadeis.com/
Q/R sur le site internet et pour toute information, contacter votre agence locale Publicis.
- **des catalogues et des cahiers des charges techniques pour les contenants/supports du réseau commercial (POSM, signalétique intérieure et extérieure, architecture intérieure et extérieure)**
www.brandstores.renault.com/

Nota. Tous les fichiers PDF sont vectorisés : les images et plans peuvent être extraits par des logiciels maîtrisés par des agences ou fournisseurs (illustrator, inkscape,...).